



**ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES POUR DISCUSSION AU POINT 4 DE
L'ORDRE DU JOUR DU COMITÉ D'APPLICATION**

INFORMATION DE L'AUSTRALIE

Préparé par le Secrétariat de la CTOI : 23 septembre 2020

OBJECTIF

Porter à l'attention du Comité d'Application les actions prises par l'Australie au cours de la dernière période intersessions pour répondre aux pratiques de pêche qui portent atteinte à l'efficacité des mesures de conservation et de gestion de la Commission des Thons de l'Océan Indien.

INFORMATIONS COMMUNIQUEES AU SECRETARIAT DE LA CTOI

1. Informations concernant des activités de pêche illicites, non déclarées et non réglementées présumées – FFV PERINTIS JAYA 19 (INDONÉSIE):
 - Pièce jointe – Lettre de l'Australie soumise le 1^{er} septembre 2020.

RECOMMANDATION/S

Que le CdA17 :

- 1) **PRENNE CONNAISSANCE** du document IOTC-2020-CoC17-07a_Add1, qui décrit les conclusions des enquêtes menées sur le navire sous pavillon indonésien FFV Perintis Jaya 19 qui a été appréhendé par l'Australie le 17 février 2018, dans la zone de la CTOI.
- 2) **PRENNE NOTE** de la coopération de l'Etat du pavillon, l'Indonésie, du navire de pêche pendant les enquêtes.



Australian Government

Australian Fisheries Management Authority

F2020/0137/003

le 26 août 2020

Dr Chris O'Brien
Secrétaire exécutif
Commission des Thons de l'Océan Indien
PO Box 1011
Victoria SEYCHELLES

Cher Dr O'Brien,

**INFORMATIONS CONCERNANT DES ACTIVITÉS DE PÊCHE ILLICITES, NON DÉCLARÉES ET NON RÉGLEMENTÉES
PRÉSUMÉES – FFV PERINTIS JAYA 19 (INDONÉSIE)**

Je vous adresse le présent courrier afin de vous fournir des informations concernant les conclusions des enquêtes menées sur le navire sous pavillon indonésien FFV *Perintis Jaya 19* qui a été appréhendé par l'Australie le 17 février 2018. Le FFV *Perintis Jaya 19* a été arraisonné et inspecté en mer par les autorités australiennes et il a été allégué qu'il pêchait illégalement au sein de la Zone Économique Exclusive (ZEE) australienne. Il s'est avéré que le navire avait à son bord près de 2 000 kg (2 tonnes) de thons, de marlins et de poissons mixtes et près de 4 000 kg (4 tonnes) d'appâts congelés ainsi que des hameçons et d'autre engin de pêche de palangre. Le navire, le capitaine et l'équipage ont été escortés au port de Darwin, en Australie, à des fins d'enquêtes complémentaires.

L'Australie confirme que, le 23 avril 2018, l'arrestation du navire et les allégations associées ont été notifiées au Secrétaire exécutif de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI), conformément aux obligations et procédures prévues dans la Résolution CTOI 17/03 (désormais 18/03) *Visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) dans la zone de compétence de la CTOI*. En outre, en vertu de la Résolution 18/03, l'Australie avait indiqué qu'elle informerait le Secrétariat de la CTOI des conclusions des poursuites judiciaires concernant le FFV *Perintis Jaya 19* après la conclusion de la procédure.

Plus de deux ans se sont écoulés depuis l'arrestation du FFV *Perintis Jaya 19* et même si les poursuites judiciaires ont subi un certain retard, cette affaire est désormais close avec le remboursement de 110 000 AU\$ par les propriétaires.

L'Australie souhaiterait également remercier l'Indonésie de sa compréhension et coopération dans les enquêtes en sa qualité d'État du pavillon responsable. L'Australie est certaine que des mesures appropriées ont été prises et que le règlement de l'affaire est d'une sévérité adéquate de sorte à être efficace pour décourager de nouvelles infractions.

Pour toute question relative à cette question et à ses conclusions, veuillez contacter l'Autorité de gestion des pêches de l'Australie par téléphone +61 (02) 6225 5334 ou par e-mail à kerry.smith@afma.gov.au.

Cordialement,

Peter Venslovas

Directeur Général
Division des opérations des pêches
Autorité de gestion des pêches de l'Australie